



CCPA
CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES
CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES

ABGF 2010

Mars 2010

BUDGET EN BREF | ALTERNATIVE BUDGÉTAIRE POUR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL 2010

Budget en bref

Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2010 :
Bien faire le travail

Les pires moments de la récession mondiale commencent à s'estomper, et déjà les pressions se renouvellent de partout sur le gouvernement pour qu'il tienne la barre d'une main ferme pour guider le pays vers une reprise économique sans heurt.

Le Canada n'a pas été touché aussi durement que d'autres pays, mais le pays souffre d'une des pires crises de l'emploi de son histoire. Lorsque la récession a culminé au Canada, 486 000 emplois à plein temps se sont tout simplement évaporés. Des centaines de milliers de Canadiens et Canadiennes se sont retrouvés sans travail, et bon nombre attendent toujours du secours. Il est temps de remettre les Canadiens et les Canadiennes au travail.

La reprise économique du Canada est fragile. Ce que feront nos gouvernements au cours des prochains mois déterminera profondément si la reprise fonctionnera seulement pour ceux et celles qui investissent dans les marchés boursiers ou si elle fonctionnera pour chaque ménage canadien : riche, pauvre ou de classe moyenne.

Au lieu de réduire les dépenses publiques, ce qui pourrait replonger le Canada dans la récession, l'ABGF 2010 remet les Canadiens et les Canadiennes au travail. Il prend au sérieux les avertissements du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale que la fragile reprise économique mondiale s'étiolerait si les gouvernements revenaient trop rapidement sur les efforts de stimulation. L'ABGF 2010 réoriente les fonds de stimulation et développe des investissements dans l'infrastructure et les services publics qui créeront des emplois et amélioreront les collectivités de tout le Canada.

L'ABGF 2010 établit un plan stratégique pour renforcer notre PIB et réduire le déficit fédéral sans créer de souffrances inutiles pour les Canadiens et les Canadiennes. En une seule année, l'ABGF 2010 crée ou maintient 330 000 emplois. Lorsque ce plan sera en place, le chômage tombera à 6,7 % en l'espace de deux années.

Fondamentalement, la stratégie de création d'emplois de l'ABGF 2010 réalise trois principaux objectifs :

TABLEAU 1 Cadre financier de l'ABGF

Recettes (en millions de \$)	2009–2010	2010–2011	2011–2012	2012–2013	2013–2014	2014–2015
Scénario de base	219 798	234 118	250 634	265 135	280 731	294 077
Mesures de revenu net de l'ABGF		4 605	29 798	48 965	55 077	58 365
Effet multiplicateur		5 602	3 927	2 270	3 653	6 100
Total	219 798	244 326	284 359	316 370	339 461	358 542
Dépenses (en millions de \$)						
Scénario de base	242 800	245 000	241 500	247 700	257 100	265 279
Mesures de programme net de l'ABGF		30 944	45 028	47 913	50 221	50 907
Total	242 800	275 944	286 528	295 613	307 321	316 186
Service de la dette	31 100	32 831	38 679	42 879	44 647	45 491
Solde du budget (déficit)	(54 102)	(64 450)	(40 847)	(21 122)	(12 507)	(3 135)
Dette de clôture (déficit accumulé)	517 802	582 252	623 099	645 222	657 729	660 864
Indicateurs budgétaires formulés comme pourcentage du PIB						
Revenu/PIB	14,4 %	15,0 %	16,6 %	17,7 %	18,1 %	18,2 %
Dépenses/PIB	15,9 %	16,9 %	16,7 %	16,5 %	16,4 %	16,1 %
Solde budgétaire/PIB	-3,5 %	-3,9 %	-2,4 %	-1,2 %	-0,7 %	-0,2 %
Dette/PIB	33,9 %	35,6 %	36,4 %	36,1 %	35,0 %	33,6 %
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Emplois créés par l'ABGF (en milliers)		324	328	180	88	6
Nombre de chômeurs (en milliers)	1 542	1 330	1 270	1 289	1 280	1 324
Taux de chômage	8,4 %	7,2 %	6,7 %	6,7 %	6,6 %	6,7 %

1. Protection des chômeurs : Elle améliore le soutien pour plus de deux millions et demi de travailleurs qui sont toujours au chômage en modifiant les exigences en matière d'admissibilité de l'AE, en augmentant la durée pendant laquelle les prestataires d'AE peuvent rester protégés et en améliorant le niveau des prestations.

2. Création de nouveaux emplois à plein temps : Elle maintient les dépenses de stimulation pendant les journées fragiles. Elle libère également la Stratégie pour l'emploi industriel et multisectoriel qui aurait dû être mise en œuvre depuis longtemps afin de rétablir les emplois de la classe moyenne bien rémunérés et d'améliorer la compétitivité du Canada dans l'économie mondiale.

3. Leadership pour les emplois verts : Elle fait du Canada un chef de file de la création d'emplois verts, en l'occurrence d'emplois qui améliorent l'efficacité énergétique du Canada et accepte notre responsabilité à nous attaquer aux changements climatiques. Elle investit dans la production durable, la

fabrication à partir de la biomasse et le perfectionnement des compétences écologiques.

Pour boucher le déficit structurel ainsi que pour organiser un recouvrement de l'emploi pour les Canadiens et les Canadiennes, l'ABGF 2010 éponge le manque à gagner du gouvernement fédéral grâce à plusieurs mesures stratégiques.

L'ABGF 2010 réalise tout ceci et place le Canada dans une situation économique saine en reconnaissant qu'il y a plus d'une façon pour un pays de sortir d'un déficit et en assumant le leadership nécessaire pour accomplir la tâche. Grâce à cela, le Canada émergera de la récession plus prospère, plus sain et plus égalitaire.

Politique macroéconomique et fiscalité

Il n'est pas mutuellement exclusif de se concentrer sur les gens et de mener une politique financière responsable. Les gouvernements ne peuvent pas, par leurs propres moyens, sortir le Canada de la stagnation économique; les consommateurs

TABLERAU 2 Liste des programmes de l'ABGF (en millions de \$)

Nom du programme	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Autochtones			
Éducation dans les collectivités des Premières nations	700	700	700
Infrastructure d'éducation dans les collectivités des Premières nations	150	150	150
Financement du soutien des bandes	65	65	65
Autochtones urbains	122	122	122
Initiative Sœurs par l'esprit	5	5	5
Places en éducation pour les femmes autochtones	30	30	30
Agriculture			
Programme de juste revenu de transition agricole	333	333	333
Programme de revenu agricole annuel garanti	500	500	500
Programme de soutien à la résilience mondiale en agriculture	200	200	200
Réductions des subventions aux biocarburants	(200)	(200)	(200)
Arts, culture et communications			
Les arts et la culture comme « troisième pilier »	25	25	25
Investir dans une économie de la création	189	272	354
Infrastructure culturelle	77	82	82
Consultation sur la large bande	1		
Création de nouveaux points d'accès publics nationaux	40	40	40
Élargissement de la large bande canadienne		2 000	2 000
Tarification du carbone et environnement			
Taxe sur le carbone	0	(9 593)	(14 078)
Harmonisation provinciale	0	4 796	7 039
Remboursement de l'impôt pour l'énergie de la biomasse	0	3 400	4 080
Énergie renouvelable	551	551	551
Écosystèmes et biodiversité	208	208	178
Sauvegarde de l'eau douce et des bassins hydrographiques	854	854	854
Garde d'enfants			
Création d'un transfert social provincial pour la garde d'enfants	1 700	2 700	3 900
Villes et collectivités			
Secours pour la récession pour les organismes sans but lucratif	1 000	0	0
Indexation du transfert de la taxe sur l'essence à 3 %	60	122	185
Transformation des collectivités vertes	1 500	6 000	6 000
Défense et développement international			
Ramener les dépenses à leurs niveaux antérieurs au 11 septembre	(1 200)	(2 400)	(3 600)
L'APD doit être augmentée à 0,7 % du PNB	615	700	790
Assurance-emploi			
Admission universelle à 360 heures	1 500	1 300	1 300
Les prestations sont égales à 60 % des 12 meilleures semaines	1 000	900	800
Prolongement temporaire de 26 semaines des prestations	2 500	800	0

Nom du programme	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Soins de santé			
Expansion des services de santé	2 201	2 245	2 290
Travail de fond pour l'assurance-médicaments	900	1 200	2 300
Commission royale sur l'assurance-médicaments	10	10	0
Reconnaissance des titres de compétences médicales étrangers	5	5	5
Places en médecine pour les Autochtones	50	50	50
Santé des travailleurs migrants	20	20	20
Soutien à l'éducation des étudiants en médecine (dette, frais de scolarité, dette)	100	100	100
Recyclage de l'AE pour les travailleurs des soins de santé	200	200	200
Fonds d'innovation pour les ressources humaines en santé	10	10	10
Logement			
Approvisionnement de nouveaux logements abordables	1 700	1 700	1 700
Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance	135	135	135
Programme d'aide à la remise en état des logements	128	128	128
Immigration			
Poursuivre le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers	25	50	50
Élargir le Programme de protection des salariés	40	30	30
Stages pour les groupes d'équité	50	50	50
Programme de contestation judiciaire	3	3	3
Enseignement postsecondaire			
Transfert de l'enseignement postsecondaire provincial aux provinces	300	600	900
Créer de nouvelles subventions fondées sur le revenu	2 073	2 174	2 276
Annuler le crédit d'impôt pour manuels scolaires	(83)	(84)	(85)
Annuler le crédit d'impôt pour bourses d'études	(39)	(39)	(40)
Annuler le crédit d'impôt pour frais d'études et pour études	(1 025)	(1 045)	(1 065)
Annuler le REER	(300)	(340)	(380)
Annuler la Subvention canadienne pour l'épargne-études	(626)	(666)	(706)
Financement de l'éducation des Autochtones	240	240	240
Accroître les subventions à la recherche fondée sur le mérite	250	250	250
Réduction de la pauvreté			
Transfert de la réduction de la pauvreté aux provinces	2 000	2 000	2 000
Augmentation de la PFCE	1 537	3 105	3 136
Doubler le crédit remboursable pour la TPS	3 720	3 772	3 825
Développement sectoriel			
Conseils du développement sectoriel	50	50	50
Programmes de foresterie et de compétences durables	200	200	200
Programme de responsabilités des producteurs pour les véhicules automobiles	300	300	300
Prélèvement pour les voitures vertes	(300)	(300)	(300)
Fonds pour la fabrication à partir de la biomasse	500	500	500
Perfectionnement des compétences écologiques	100	100	100
Établissement de la Banque canadienne de développement	1 000	1 000	0
Améliorez le Programme d'emploi d'été pour les jeunes	112	112	112

Nom du programme	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Aînés			
Accroître les prestations du SRG de 15 % pour les célibataires	847	880	922
Réduire les exigences en matière de résidence	40	40	40
Chapitre sur la fiscalité			
Tranche supérieure de l'impôt sur le revenu des particuliers à 31,5 %	(386)	(1 639)	(1 755)
Plafonnement des comptes d'épargne libres d'impôt	(5)	(50)	(190)
Imposer la totalité des gains en capital	0	(4 920)	(8 000)
Imposer les options d'achat d'actions à leur pleine valeur	0	(705)	(1 050)
Accroître la TPS à 6 %	0	0	(5 175)
Taux d'imposition des sociétés à 22,12 %	(661)	(8 086)	(13 300)
Impôt sur le revenu des sociétés de pétrole et de gaz à 29,12 %	0	(925)	(1 308)
Pas de déduction pour repas/frais de représentation	0	(208)	(314)
Taxe sur les opérations	(316)	(323)	(329)
Plafonnement des cotisations à un REER	(240)	(293)	(347)
Eau			
Formation des exploitants de réseau d'eau potable et conservation	50	50	50
Recherche sur les impacts sur les bassins hydrographiques et les changements climatiques	20	30	40
Recherche sur la vérification de la qualité de l'eau + augmentation du nombre de stations + GEMS	100	100	125
Étude de la contamination de l'eau des sables bitumineux	30		
Variation total des dépenses de l'ABGF	30 944	45,028	47 913
Variation du revenu total de l'ABGF	(3 355)	(28 548)	(47 715)

et les entreprises doivent leur prêter main-forte. Cependant, comme les consommateurs assument un endettement record et que les entreprises ont du mal à exporter leurs produits, les gouvernements doivent faire preuve de leadership en créant et en maintenant l'élan de la reprise. L'ABGF de cette année accroît les dépenses gouvernementales, mais les oriente sur la création d'emploi. Si davantage de Canadiens et Canadiennes travaillent, cela signifie que davantage qu'ils contribuent des impôts, et davantage de dépenses signifie une plus forte croissance du PIB.

Il est faux de prétendre qu'une politique de gestion responsable de la dette et du déficit ne peut aller main dans la main avec une forte création d'emplois. En fermant les yeux sur les investissements qui doivent être faits, le gouvernement Harper condamne les Canadiens et les Canadiennes à une croissance plus lente du PIB et à un chômage plus élevé pendant des années à venir. En se concentrant sur une reprise économique comportant de la création d'emplois au lieu de

faire une fixation sur des budgets équilibrés, l'ABGF réussit ce que n'a pas pu faire le gouvernement Harper : une augmentation de la croissance accompagnée d'un moindre déficit et un ratio comparable de la dette au PIB de 34 %.

Ce qui est plus important, le train de mesures de l'ABGF créera davantage d'emplois plus tôt, faisant baisser plus rapidement le taux de chômage du Canada. En 2011, le train de mesures de l'ABGF aura créé ou maintenu 330 000 emplois. Grâce à ce coup de pouce, le chômage sera revenu à son taux normal de 6,7 %. Cependant, l'approche du gouvernement Harper de ne rien faire laisserait le chômage à 8,5 %.

Politique monétaire

Presque immédiatement après l'effondrement financier mondial, la Banque du Canada a commencé à abaisser son taux d'intérêt débiteur principal de 3 % à 0,25 % de septembre 2008

à avril 2009. Ce taux proche de zéro est le plus bas de l'histoire canadienne.

Le dollar canadien est à l'heure actuelle gravement surévalué, et menace la reprise économique tout en causant un ralentissement supplémentaire des exportations canadiennes. La Banque du Canada devrait accorder la priorité absolue à des mesures conçues pour faire baisser le chômage et atténuer les afflux de capital spéculatif qui font grimper notre dollar.

L'ABGF instruira la Banque du Canada de et d'élargir ses objectifs stratégiques afin d'y inclure les bulles d'actifs, l'emploi et la croissance économique, de même que l'inflation, comme objectifs à court terme.

Réglementation du secteur financier

Depuis octobre 2008, le gouvernement Harper a acheté pour 65,9 milliards de dollars d'hypothèques résidentielles aux banques canadiennes, et les enchères se poursuivent jusqu'à un maximum éventuel promis de 125 milliards de dollars.

Le but avoué du gouvernement, lorsqu'il fournit cette aide financière colossale (et abaisse les taux d'intérêt à près de zéro) était qu'il rendrait les prêts et les hypothèques plus disponibles et abordables pour les entreprises et les ménages canadiens. Au contraire, des indices donnent à penser que les conditions du marché du crédit continuent d'être serrées, malgré ces mesures extraordinaires.

Cette situation est inacceptable. Si le gouvernement et, en fin de compte, le contribuable doit fournir ce niveau élevé de soutien aux institutions financières, il incombe à celles-ci de fournir un crédit suffisant pour une véritable reprise économique.

Pour protéger encore le système financier canadien de l'instabilité et des risques systémiques à l'avenir, l'ABGF lance les mesures de réforme financière suivantes :

- Travailler avec les provinces afin de créer un organisme de réglementation national des valeurs canadiennes, chargé de réglementer toutes les institutions, tous les marchés et tous les instruments financiers.
- Autoriser le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) d'approuver tous les instruments financiers qui sont disponibles au Canada pour les Canadiens et Canadiennes, notamment les entreprises financières, les fonds spéculatifs, les fonds de capital privé et les fiducies.
- Faire en sorte que le BSIF examine les régimes de rémunération des dirigeants d'entreprise pour faire en sorte qu'ils

n'encouragent pas la prise de risque qui mettrait les institutions financières et, en fait, tout le système en péril.

- Toutes les institutions financières étant sous réglementation fédérale, des règles de fonds propres semblables à celles des banques et des sociétés d'assurance sous réglementation fédérale seront appliquées universellement.
- L'ABGF fera des cotes de solvabilité un bien public fourni par des analystes indépendants qui sont libres de conflits d'intérêts.
- L'ABGF imposera aux sociétés de cartes de crédit d'exploiter leurs entreprises canadiennes comme des institutions financières sous réglementation fédérale.

Fiscalité

La taxation progressive devrait être au cœur du débat sur le déficit du Canada. Exprimées comme proportion de l'économie, les dépenses fédérales restent proches d'un plancher historique. Même si l'on était tenté de réduire les dépenses, il n'y a guère de place pour le faire. Ceux qui luttent contre le déficit devraient au lieu de cela se concentrer sur le volet recettes du grand livre.

L'ABGF prendra les mesures suivantes:

- Créera une nouvelle tranche d'imposition de 31,5 % pour les plus riches 0,8 % de déclarants canadiens et canadiennes qui aurait un revenu supérieur à 250 000 \$.
- Limitera les cotisations à un REER à 20 000 \$ par an, soit le maximum en vigueur pour l'année d'imposition 2008.
- Maintiendra les droits de contribution de 10 000 \$ accordés à chaque Canadien et Canadienne jusqu'à présent, mais n'y ajoutera rien au cours des prochaines années.
- Imposera à leur pleine valeur les gains en capital qui dépassent l'inflation et qui sont réalisés après le 1^{er} juillet 2011.
- Imposera à leur pleine valeur les options d'achat d'actions des employés lorsqu'elles sont données, à partir du 1^{er} juillet 2011.
- Introduira un impôt sur les opérations sur titres au Canada.
- L'ABGF maintiendra le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés fédéral de 2010 de 18 % jusqu'au 1^{er} juillet 2011. Il rétablira ensuite le taux général de 21 % et la surtaxe des sociétés de 1,12 % qui était en vigueur de 2004 jusqu'en 2007.

- Mettra fin à la déduction fiscale des sociétés pour les repas et les frais de représentation, ce qui permettra d'économiser 0,5 milliard de dollars sur deux ans.
- Mettra en vigueur un taux d'imposition des sociétés de 28 % pour l'industrie du pétrole et du gaz.
- Rétablir la TPS à 6 % pour récupérer la moitié de la capacité fiscale perdue et pour compenser amplement les Canadiens et les Canadiennes à faible revenu en améliorant le crédit pour la TPS remboursable.

Assurer notre prospérité commune

Peuples autochtones

Lorsque le climat est aux compressions budgétaires, il continue de relever du bon sens de faire des investissements stratégiques dans les gouvernements et les populations des Premières nations. Les coûts que nous engageons pour continuer d'agir de la façon dont nous le faisons actuellement, en l'occurrence gérer la pauvreté, maintenir des processus inefficaces et faire traîner le règlement et la mise en œuvre des revendications, sont élevés. Mais le progrès, bien qu'il comporte des coûts à court terme, finit par apporter une plus grande prospérité financière.

L'ABGF prendra les mesures suivantes:

- Accroître l'engagement permanent annuel du Canada de 700 millions de dollars pour soutenir l'éducation dans les collectivités des Premières nations, notamment l'enseignement en langue autochtone et l'élaboration d'un programme de cours.
- Un montant supplémentaire de 150 millions de dollars par an sur les cinq prochaines années a été recommandé en priorité pour l'infrastructure de l'enseignement, la construction de nouvelles écoles et l'entretien critique, les besoins devant être déterminés en partenariat avec les collectivités des Premières nations.
- Accroître le Financement du soutien des bandes de 65 millions de dollars afin de s'attaquer au manque à gagner cerné dans les exigences financières et légales des gouvernements des Premières nations.
- Engage le gouvernement fédéral à collaborer avec les gouvernements des Premières nations et leurs représentants politiques délégués à la conception d'un système non discrétionnaire et sûr de transferts fiscaux, assorti d'indexations garanties pour assurer un financement adéquat, transparent et durable aux gouvernements des Premières nations pour ce qui est de la prestation de services de qualité à leurs citoyens, quel que soit l'endroit où ils habitent.

tionnaire et sûr de transferts fiscaux, assorti d'indexations garanties pour assurer un financement adéquat, transparent et durable aux gouvernements des Premières nations pour ce qui est de la prestation de services de qualité à leurs citoyens, quel que soit l'endroit où ils habitent.

- Fera en sorte que le financement par les organismes communautaires soit affecté de façon à répondre aux préoccupations locales des Autochtones urbains, prenne appui sur les liens entre le développement communautaire, les centres culturels et les stratégies d'emploi et les renforce.
- Pour aider plus particulièrement les Centres d'amitié et faire en sorte qu'ils poursuivent leur travail vital et rentable, l'ABGF investira 32 millions de dollars supplémentaires sur trois ans pour les programmes et l'infrastructure.

Les femmes autochtones au Canada

Les femmes et les filles autochtones du Canada continuent d'être marginalisées sur les plans social et économique. Il faut des dépenses ciblées pour leur fournir un logement sûr, approprié et abordable, des services de garde d'enfants, des programmes de santé et de bien-être, des soutiens pour la santé mentale, des programmes d'éducation et de sensibilisation à la prévention de la violence, l'accès à la justice, des services de police impartiaux, de l'éducation et de la formation alternative ou des adultes et des soutiens sociaux stables et positifs au sein de la collectivité. Un tel financement peut être très utile pour s'attaquer aux besoins de la collectivité autochtone urbaine dans l'ensemble, car les femmes (et les familles) sont à l'heure actuelle laissées pour compte.

L'ABGF comporte donc les affectations de fonds suivantes :

- Un financement de 5 millions de dollars par an pour les Sœurs par l'esprit, une initiative de recherche, d'éducation et de politique menée avec l'Association des femmes autochtones du Canada, afin de déterminer les causes profondes de la disparition et du meurtre de plus de 520 filles et femmes autochtones au Canada et les tendances connexes.
- Un financement égal ciblé pour les femmes autochtones afin qu'elles aient accès à des possibilités de développement économique, notamment l'égalité d'accès aux petits prêts aux entreprises et à l'entrepreneuriat.
- 30 millions de dollars pour créer des programmes de formation éducative entièrement financés à l'intention des

femmes autochtones dans les secteurs des services de santé, de l'éducation et des métiers spécialisés.

Garde d'enfants

L'accès à des services de garde d'enfants de qualité favorise la santé, fait progresser l'égalité des femmes, réduit la criminalité, s'attaque à la pauvreté des enfants et des familles et renforce l'inclusion sociale communautaire.

L'ABGF met en œuvre une stratégie d'investissement public ciblée qui comprend :

- Fournir des transferts pour la garde d'enfants suffisants, réservés et soutenus directement aux provinces et territoires.
- Exiger que les plans en matière de garde d'enfants provinciaux et territoriaux comportent des échéanciers et des cibles, réduisent les frais déboursés par les parents, augmentent le salaire du personnel et ajoutent des places publiques ou appartenant à la collectivité.
- Des rapports publics, pour garantir la reddition de comptes pour la prestation de services de garde d'enfants qui s'inscrivent à l'appui des enfants, des familles et des femmes dans tous leurs rôles.
- L'ABGF accroîtra les transferts fédéraux annuels pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à 5,5 milliards de dollars d'ici 2013-2014, époque à laquelle les enfants âgés de trois à cinq ans devraient avoir accès à une place en garderie de qualité dans leur collectivité.

Villes et collectivités

Les réductions des transferts aux municipalités et la cession des responsabilités ont débouché sur un déficit des infrastructures municipales qui s'est hissé au-dessus de 120 milliards de dollars et a fait grimper les taux de l'impôt foncier de certaines provinces jusqu'à ce qu'ils figurent parmi les plus élevés du monde.

Après avoir subi de fortes pressions, et après qu'il se soit produit des incidents tels l'effondrement de ponts, les gouvernements fédéral et provinciaux ont accru leurs transferts aux gouvernements locaux au cours des dernières années, par le biais du Fonds de la taxe sur l'essence, le financement de l'infrastructure et le financement de stimulation. En outre, le financement des infrastructures et les transferts aux muni-

palités du gouvernement fédéral doivent malheureusement diminuer après 2010.

- L'ABGF affectera 1 milliard de dollars à une *Caisse communautaire d'atténuation de la récession*, dont les fonds de secours doivent aller à des organismes publics communautaires et sans but lucratif qui desservent des gens vulnérables, à des programmes d'établissement et de lutte contre l'itinérance. Le financement évitera de réduire les dépenses des agences qui desservent les gens vulnérables et accroîtra le financement des programmes de développement social et d'établissement.
- L'ABGF indexera la taxe sur l'essence fédérale afin d'emboîter le pas à l'inflation et à la croissance de la population urbaine, à un taux de 3 % par an.
- L'ABGF fournira aux villes et aux collectivités un financement annuel équivalent aux revenus d'un cent de la TPS (environ 6 milliards de dollars par an) pour un *Fonds pour l'infrastructure verte*, à partir du 1^{er} janvier 2011, lorsque les fonds de stimulation commenceront à tarir.

Communications

Les connexions Internet à grande vitesse font désormais partie intégrante de la vie moderne. Pourtant, les décideurs du gouvernement semblent incapables de relever le défi que leur lance ce nouveau phénomène. Ce qui est en jeu, c'est, ni plus ni moins, toute la santé économique et sociale de nos collectivités.

L'ABGF prendra les mesures suivantes:

- Affectera 750 000 \$ pour financer une vaste consultation nationale afin de moderniser la politique sur les communications au Canada.
- Affectera 40 millions de dollars au soutien de sites nationaux à accès public nouveaux et existants.
- Investira 2 milliards de dollars par an dans un projet d'infrastructure pancanadien afin de faire de la large bande de classe mondiale une réalité pour la plupart des Canadiens et des Canadiennes.

La culture et les arts

L'investissement dans le secteur des arts et de la culture est bon pour l'économie du Canada, bon pour la société canadienne et bon pour l'édification d'une nation forte et unifiée.

L'ABGF prendra les mesures suivantes:

- Investir 25 millions de dollars supplémentaires par an dans le développement des marchés, à domicile et à l'étranger, et réintroduire les arts et la culture comme le troisième pilier des stratégies de relations étrangères et de commerce international du Canada.
- Relever à 300 millions de dollars le budget de base du Conseil des Arts du Canada d'ici 2014, grâce à des augmentations annuelles de 30 millions de dollars à partir de 2010-2011.
- Porter à 25 % le crédit d'impôt pour les films tournés au Canada, applicables aux coûts de production entiers, notamment la pré et la postproduction.
- Accroître de 7 \$ à 40 \$ par Canadien et Canadienne le crédit parlementaire de la Société Radio-Canada dans le contexte d'un protocole d'entente pluriannuel avec la Société.
- Rétablir le montant de 1,3 million de dollars à l'appui de la diversité musicale et de l'expérimentation par des artistes canadiens.
- Investir 2 millions de dollars par an pour élaborer de nouveaux outils statistiques afin de mieux mesurer la croissance et la nature du secteur des arts et de la culture.
- Maintenir les dépenses pour l'infrastructure culturelle des collectivités pour le Fonds du Canada pour les espaces culturels : 60 millions de dollars sur deux ans.
- Investir dans les nouveaux professionnels de la culture grâce à 1,5 million de dollars par an au cours des cinq prochaines années pour la création d'un programme de mentorat/stages pour le secteur culturel.
- Engager 50 millions de dollars par an pour terminer la mise en œuvre de la nouvelle politique nationale des musées.
- Engager un investissement en capital de 25 millions de dollars pour l'achèvement du projet de la Galerie nationale de portraits à Ottawa.

Soins de santé

Notre système de soins de santé publics est un pilier fondamental de notre société, et il faut le renforcer, particulièrement dans le sillage de la dévastation provoquée par la crise économique.

L'ABGF prendra les mesures suivantes:

- Lancera plusieurs débats sérieux avec les provinces et les territoires afin de partager les coûts de l'assurance-médicaments entre les gouvernements fédéral et provinciaux et les employeurs, à un taux proposé de 50-25-25 %.
- Affectera 20 millions de dollars sur deux ans pour mettre sur pied une Commission royale sur l'établissement et le financement d'un régime d'assurance-médicaments public.
- Affectera 900 millions de dollars au cours de la première année et 1,2 milliard de dollars au cours de la deuxième année afin d'étendre la couverture aux personnes à faible revenu, dans le cadre d'un programme à frais partagés avec les provinces et les employeurs.
- Rétablira les paiements en espèces fédéraux pour les « services complémentaires de santé », comme soins intermédiaires en maison de repos, soins en établissement pour adultes, soins à domicile et soins ambulatoires.
- Affectera 10 millions de dollars sur deux ans pour que le gouvernement fédéral travaille avec les organes de réglementation professionnelle, les syndicats de soins de santé et les organismes de défense des droits des immigrants afin de faciliter la reconnaissance de l'éducation internationale.
- Affectera 10 millions de dollars supplémentaires par an à un fonds d'innovation des ressources humaines en santé afin de mettre à l'essai, d'évaluer et de répliquer des stratégies de maintien à l'effectif efficaces.
- Consacrera 200 millions de dollars chaque année afin de mener un programme pilote de mobilité verticale de l'emploi pour les travailleurs de la santé qui travaillent déjà, mais qui ont besoin soit de formation ou de remise à niveau pour perfectionner leurs compétences et avoir accès à d'autres professions dans le système des soins de santé.
- Engagera des fonds supplémentaires pour augmenter le nombre de places dans les programmes d'éducation médicale, infirmière et d'autre éducation en soins de santé et paiera 50 % des frais de scolarité, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par an, en fonction des besoins financiers.
- Soutiendra les établissements qui s'engagent à réduire les frais de scolarité des étudiants au moyen d'un fonds de 100 millions de dollars au cours de chacune des deux prochaines années.

- Affectera 50 millions de dollars aux établissements d'enseignement postsecondaire à l'appui des programmes d'éducation en santé et des étudiants autochtones qui choisissent de travailler avec les collectivités autochtones.
- Engagera 20 millions de dollars au cours de chacune des deux prochaines années pour améliorer l'accès des travailleurs migrants aux soins de santé.

Logement

Un nombre record de 1,5 million de ménages canadiens (plus de 4 millions de femmes, d'hommes et d'enfants) ont un besoin impérieux de logement — ils dépensent plus de 50% de leur revenu au logement. La récession a empiré une situation qui était déjà mauvaise, tout en faisant croître l'inégalité du revenu et la pauvreté. En outre, les augmentations de coût sur les marchés privés de location et d'accès à la propriété (notamment des signes inquiétants qu'une bulle immobilière commence à pointer dans plusieurs marchés urbains) signifient qu'un nombre croissant de Canadiennes et de Canadiens sont littéralement évincés du marché du logement privé à cause des prix.

L'ABGF prendra les mesures suivantes:

- Ajouter 2 milliards de dollars à ses investissements actuels et promis dans le logement à prix abordable.
- Utilisera les projets de remise en état et de construction de logements pour fournir des possibilités de formation, d'apprentissage et d'emploi aux personnes marginalisées qui se heurtent à des obstacles à l'emploi et qui sont toujours exclues de l'économie.

Immigration

Pour de nombreux économistes qui suivent le courant dominant et les pontes des médias, la crise économique actuelle a commencé vers la fin de 2008. La situation financière de nombreuses familles de collectivités d'immigrants et racialisées n'a jamais été enviable, mais elle a indubitablement empiré au cours de l'année dernière. La baisse du taux de naissance, à laquelle s'ajoute le vieillissement de la population, signifie que les immigrants seront bientôt la force motrice principale du moteur économique du Canada.

L'ABGF prendra les mesures suivantes:

- Réformera le système de l'assurance-emploi afin qu'il réponde de façon plus adéquate aux besoins des travailleurs

canadiens et canadiennes, particulièrement à ceux et celles des membres des collectivités racialisées, notamment les femmes, les immigrants et les réfugiés.

- Modifiera le Programme fédéral de protection des salariés (PPS) de façon à doubler le montant du versement aux travailleurs des quatre semaines actuelles à un maximum de huit semaines. Ce programme sera également élargi de façon à couvrir les travailleurs de lieux de travail qui sont insolvables.
- Fournira des mesures incitatives aux employeurs afin qu'ils instaurent des stages payés pour les diplômés récents appartenant à des groupes en quête d'équité.
- Le plein financement sera affecté pour le rétablissement du Programme de contestation judiciaire.
- Réformera le Programme des travailleurs étrangers temporaires afin de mettre fin à la pratique qui consiste à importer de la main-d'œuvre étrangère « jetable ».
- Imposera la collecte et le suivi de données désagrégées dans tous les ministères, services et établissements compétents, afin de dépister la discrimination racialisée et d'autres formes de discrimination structurelle et systémique.

Enseignement postsecondaire et recherche

Entre l'automne de 2008 et l'automne de 2009, les « frais de scolarité » du premier cycle ont augmenté de 3,6 % pendant la même période, atteignant 4 917 \$. Si on les ajoute aux droits obligatoires supplémentaires que la plupart des établissements imposent pour contourner le règlement provincial en matière de frais de scolarité, les frais de premier cycle moyens totaux ont grimpé au-dessus de 5 650 \$.

En 2009 le gouvernement fédéral a produit un budget comportant du financement d'infrastructure, notamment près de 2 milliards de dollars pour les collèges et les universités. Malgré cet investissement considérable, le budget n'a cependant pas augmenté le financement de base ni ne contenait de mesures pour réduire la dette des étudiants ou accroître l'accessibilité.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral fera des investissements fédéraux clés dans l'enseignement postsecondaire une pierre de voûte de la reprise économique.

- Introduira un nouveau transfert de fonds consacrés à l'enseignement postsecondaire pour rétablira le financement aux niveaux antérieurs à 1992 en 2013–2014.
- Éliminera toute la dette des étudiants fédérale en accroissant la valeur et le nombre de subventions immédiates disponibles pour les étudiants, en réorientant les fonds qui sont actuellement utilisés pour des crédits d'impôt pour études et les régimes d'épargne.
- Pour réduire les écarts socio-économiques entre les Canadiens et les Canadiennes autochtones et non autochtones, l'ABGF éliminera le plafond du financement du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire et accroîtra le financement afin de répondre aux besoins de tous les apprenants postsecondaires autochtones.
- Augmentera le budget de base du Conseil subventionnaire de 10 %, en affectant davantage de fonds de façon asymétrique aux sciences sociales et humaines afin d'appuyer l'innovation dans la recherche des étudiants diplômés.
- Dans deux ans, fera en sorte que personne n'ait besoin de dormir à la belle étoile et mettre fin à toute l'itinérance dans huit ans en faisant en sorte que toutes les personnes sans domicile fixe aient un logement approprié de bonne qualité.
- Réduira la proportion de Canadiens et de Canadiennes confrontés à des « besoins impérieux de logement » – ceux qui dépensent plus de 50 % de leur revenu pour le logement – de moitié d'ici 2015.
- Réduira le nombre de Canadiens et de Canadiennes qui déclarent souffrir de la faim et d'insécurité alimentaire d'ici deux ans.

Revenu de retraite

L'effondrement du marché boursier, auquel s'ajoute la récession économique actuelle, a eu des conséquences profondes sur les régimes de pension en milieu de travail ainsi que sur l'épargne-retraite REER des Canadiens et des Canadiennes.

L'ABGF prendra les mesures suivantes:

Pauvreté et inégalité

Plus de 3 millions de Canadiens et de Canadiennes, dont plus de 600 000 sont des enfants, vivaient dans la pauvreté, même avant que la récession commence. Le Canada a besoin d'un plan qui empêche et réduit la pauvreté – un plan qui rétablit la faculté de récupération de sa classe moyenne. Pour que ce plan fonctionne, chacun doit y participer. Pour que la pauvreté diminue, il faut que l'inégalité fasse de même.

Six provinces, en l'occurrence le Québec, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba, ont mis en place des plans de réduction de la pauvreté ou sont en train de les élaborer. Au niveau fédéral, cependant, le gouvernement Harper n'a pas pris de mesures de réduction de la pauvreté.

L'ABGF adopte les indicateurs, les objectifs et les échéanciers suivants :

- Réduira le taux de pauvreté du Canada de 25 % au cours des cinq prochaines années (d'ici 2015) et de 75 % dans une décennie.
- Dans deux ans, fera en sorte que chaque personne du Canada ait un revenu qui atteigne au moins 75 % du seuil de pauvreté.
- Accroîtra le SRG pour les célibataires de 15 %, ajoutant environ 100 \$ à la prestation de SRG mensuelle maximale pour les célibataires et portant la prestation de Sécurité de la vieillesse/SRG annuelle maximale à environ 15 200 \$.
- Examinerons les exigences en matière de résidence pour la Sécurité de la vieillesse dans la perspective de les modifier afin de rendre plus facile aux immigrants d'être admissibles aux prestations.
- Instaure progressivement un nouveau régime d'indexation des pensions publiques (Sécurité de la vieillesse, SRG et RPC) fondé sur les salaires au lieu des prix.
- Doubler les taux de remplacement du RPC de 25 % à 50 % des gains ouvrant droit à pension d'un retraité. Ce changement sera appliqué progressivement sur une période de sept ans.
- Introduirons des mesures pour compenser les effets d'une augmentation des primes sur les travailleurs à faible revenu, en doublant leur exemption de base de l'année pour les contributions, afin qu'ils n'aient à verser aucune contribution pour les 7 000 \$ premiers dollars de gains, au lieu des 3 500 \$ premiers dollars comme c'est le cas à l'heure actuelle.
- Établira un fonds national d'assurance des pensions comportant des moyens suffisants pour garantir les pensions des

travailleurs dans le cas d'une faillite d'entreprise. Le fonds s'autofinancera et sera obligatoire pour tous les répondants de régimes de compétence fédérale.

Égalité des femmes

Le Canada doit aborder les violations très graves des droits de la personne qui sont perpétrées contre les femmes autochtones; prendre des mesures pour mieux répondre aux besoins des Canadiens et Canadiennes à faible revenu; et investir dans les besoins de tous les enfants, de toutes les femmes et de toutes les familles grâce à un système pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants financé par l'État.

L'ABGF prendra les mesures suivantes:

- Honorera les obligations internationales du Canada à l'égard des droits humains des femmes aux termes de la CEDEF et prendra des mesures proactives pour garantir que les investissements stratégiques soient effectués, non seulement pour éviter de perpétuer l'inégalité, mais pour faire avancer les droits humains des femmes.
- Adjoindra des normes communes pour une aide sociale adéquate au Transfert canadien en matière de programmes sociaux pour garantir que les taux dans toutes les administrations soient suffisants pour satisfaire aux coûts réels actuels des aliments, des vêtements et du logement.
- Interdira à toutes les provinces et à tous les territoires de récupérer le Supplément de la prestation nationale pour enfants des bénéficiaires d'aide sociale.
- Affectera suffisamment de ressources pour une enquête minutieuse sur tous les cas de disparition et de meurtre de femmes autochtones et pour corriger les carences du système d'application de la loi.
- Investira également dans un plan national d'action pour s'attaquer à la pauvreté des femmes autochtones, à leur faible scolarité, à leur mauvaise santé et au manque d'accès à de l'eau potable et à un logement décent.
- Renversera la résiliation des accords de garde d'enfants et fera en sorte que tous les enfants, toutes les femmes et toutes les familles aient un accès équitable à des services de garde d'enfants de qualité et abordables.

Protéger notre climat, la nature et l'eau

Investir dans un avenir vert prospère

Comme le Canada se prépare à accueillir les sommets du G8 et du G20 cette année, il est important de prendre des mesures fermes pour soutenir une action mondiale efficace à l'égard des changements climatiques – tant pour le bien des générations futures que pour la réputation internationale du Canada.

L'ABGF commencera par prendre la mesure la plus importante :

- Attribuera un prix aux émissions de gaz à effet de serre en introduisant une taxe harmonisée nationale sur les émissions carboniques en juillet 2011.
- Introduira un remboursement d'impôt pour l'énergie de biomasse pour garantir que la majorité des Canadiens et des Canadiennes soient entièrement dédommagés de tous les coûts directs supplémentaires qu'ils subissent par suite de la portion fédérale de la taxe carbone.

L'ABGF financera également les trois mesures prioritaires en matière d'environnement et de conservation suivantes :

- Renouveler le soutien du Canada aux énergies renouvelables, afin d'attirer de l'investissement et de créer des emplois.
- Protéger les écosystèmes et la biodiversité contre les changements climatiques dangereux en finançant une stratégie d'adaptation nationale fondée sur l'écosystème.
- Investir dans l'avenir de l'eau douce du Canada, en commençant par le bassin des Grands Lacs-Saint-Laurent.

Alimentation et agriculture

L'ABGF apporte un appui aux fermes familiales qui ont éprouvé des difficultés, non parce qu'elles manquent d'innovation, d'efficacité ou de dévouement à fournir de la nourriture aux Canadiens et Canadiennes et à la collectivité mondiale, mais parce que les règles internationales établies par les pays riches ont favorisé les grandes entreprises agroalimentaires et placé les agriculteurs dans une situation hyperconcurrentielle.

L'ABGF prendra les mesures suivantes:

- Introduira le Programme de juste revenu de transition agricole (PJRTA) pour nos familles agricoles, qui profitera aux économies de l'alimentation locale régionales et saisira les

occasions qui sont perdues à cause de l'importation de produits d'autres pays.

- Abaissera également les versements au titre du risque commercial aux exploitations agricoles jusqu'à concurrence de 250 000 \$ par ferme, ce qui éliminera le « club des millionnaires », en l'occurrence les exploitations agricoles qui reçoivent à l'heure actuelle des versements pouvant atteindre 3 millions de dollars par an.
- Proposera que 10 % des aliments intérieurs du Canada soient produits biologiquement au pays et imposera un moratoire sur les nouvelles approbations d'organismes génétiquement modifiés jusqu'à ce que des études à long terme, la recherche et les analyses coût-avantage soient effectuées et que les impacts potentiels sur les êtres humains, l'environnement et l'économie soient bien compris.
- Abandonnera la façon dont nous gérons les risques à la ferme en introduisant un Programme de revenu agricole annuel garanti (PRAAG) au cours des trois prochaines années.
- Introduira le Programme de soutien à la résilience de l'agriculture mondiale (PSRAM) pour contribuer à établir des systèmes agricoles de petits exploitants et des collectivités dynamiques dans le monde en développement.
- Mettra fin aux subventions à l'industrie du biocarburant, dégageant plus de 1 milliard de dollars sur les cinq prochaines années.

Politique des eaux nationales

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral prendra des mesures pour garantir que tous les Canadiens et les Canadiennes aient accès à de l'eau potable sûre et propre et à l'hygiène.

L'ABGF prendra les mesures suivantes:

- Créera un fonds national d'infrastructure de l'eau pour les municipalités et les collectivités des Premières nations.
- Établira des normes nationales applicables pour l'eau potable.
- Placera l'infrastructure de l'eau sous contrôle public.
- Protégera notre eau contre la pollution et les pénuries.
- Affecte 3,7 milliards de dollars en 2010–2011 pour l'investissement dans un Fonds national public de l'eau. Un montant

supplémentaire de 150 millions de dollars sur trois ans sera consacré à la formation et à la certification des exploitants de réseau d'eau potable dans le secteur public, de même qu'à des programmes de conservation de l'eau.

- Introduira un plan pour réduire la pollution de l'eau, qui comprend un plan de protection des eaux souterraines complet, les mécanismes suivants pour protéger les bassins hydrographiques, améliorer d'information en matière de qualité et de quantité de l'eau, et aider les provinces et les municipalités pour planifier en vue des pénuries d'eau, des inondations et des sécheresses.
- Engagera 30 millions de dollars pour une étude approfondie des effets sur l'eau de la mise en valeur des sables bitumineux.

Le Canada et le monde entier

Défense et Développement

Le Canada est un des 15 pays du monde qui a les dépenses militaires les plus élevées, et le sixième par ordre d'importance parmi les 28 pays membres de l'OTAN. Nos dépenses militaires sont à présent plus élevées qu'elles l'étaient depuis plus de 60 ans – même plus élevées que pendant la Guerre Froide.

L'ABGF prendra les mesures suivantes:

- Recentrera les Forces armées canadiennes sur les secteurs dont les Canadiens et les Canadiennes sont fiers, particulièrement le maintien de la paix.
- Réduira le budget de la défense de 6 milliards de dollars sur cinq ans.
- Doublera les dépenses pour le développement actuelles jusqu'à ce qu'elles atteignent l'objectif de 0,7 % du PNB au cours des dix prochaines années. Cela signifiera des augmentations de 14 % par an du budget de développement international actuel pour atteindre cet objectif et emboîter le pas à la croissance de l'économie canadienne.

Affaires internationales

Le ralentissement des échanges commerciaux, la baisse des envois d'argent et d'autres mouvements de trésorerie touchent profondément la capacité des pays pauvres à réagir à la crise, et bon nombre qui s'étaient sortis de la pauvreté y replongent.

L'ABGF s'engage à insister pour que les mesures stratégiques suivantes soient adoptées au G20 et dans d'autres forums internationaux :

- Mettre en œuvre d'autres mesures de relance jusqu'à ce qu'une véritable reprise s'installe.
- Ne pas compromettre les politiques en matière de changements climatiques pour s'attaquer à la crise économique.
- Renouveler les efforts de lutte contre les paradis fiscaux et, sur un plan plus général, l'évasion fiscale. Élaborer des mécanismes de collaboration internationale afin d'éviter la concurrence fiscale, la déflation des salaires et le dumping social.
- Imposer une taxe mondiale sur les opérations financières, tant pour décourager la spéculation financière que comme moyen pour engendrer un revenu.
- Conférer plus de pouvoir en matière de prise de décisions au sein du FMI aux pays émergents et en développement.

Le gouvernement Harper a entrepris des négociations sur le commerce et l'investissement – les plus vastes depuis l'ALENA – avec l'Union européenne en octobre 2009. L'ABGF préfère un engagement diplomatique plus vaste avec l'Europe qui ferait avancer le Canada vers le modèle social européen et favoriserait une dynamique de course vers le sommet en matière de normes réglementaires et de politiques en matière de changements climatiques.

Nature changeante du travail et de l'économie

Assurance-emploi

La crise économique, la première qui survient depuis que d'importantes coupures ont été apportées à notre programme d'A.E. au milieu des années 1990, a été un « test de tension » extrême pour le programme d'A.E. du Canada. Le programme n'a pas fonctionné et doit être réparé. Notre programme d'A.E. est l'un des moins généreux des pays à revenu élevé et exclut entièrement de nombreux travailleurs au chômage des prestations.

L'ABGF prendra les mesures suivantes:

- Abaissera la norme d'admissibilité à un nombre uniforme de 360 heures et de relever les prestations.

- Mettra en œuvre un prolongement des prestations spéciales de 26 semaines, qui s'applique à toutes les demandes présentées d'octobre 2008 à octobre 2010.
- Pour faciliter une planification future plus prévisible, l'ABGF paiera tous les coûts supplémentaires afférents à l'A.E. si le taux de chômage dépasse 7 %.
- L'ABGF est en faveur du prolongement des prestations parentales et de maternité de l'A.E. pour les travailleurs autonomes, mais modifiera la proposition gouvernementale de façon à exiger que tous les travailleurs autonomes paient des primes, afin de couvrir les coûts de leur participation, comme c'est le cas au Québec.

Développement sectoriel et commerce international

Au cours de la dernière décennie certains changements importants et sans précédent se sont produits dans la nature des relations économiques du Canada avec le reste du monde. Ce changement structurel a eu des incidences importantes pour notre commerce international, nos revenus, notre productivité, notre environnement et même notre fédération.

L'ABGF s'investira fortement dans des industries qui affichent de l'innovation technologique, de la croissance de la productivité, des revenus supérieurs à la moyenne, la durabilité environnementale et une propension au succès à l'exportation.

L'ABGF prendra les mesures suivantes:

- Établira un système de Conseils du développement sectoriel dans un éventail d'industries productrices de marchandises et productrices de services qui présentent un grand nombre ou la totalité des caractéristiques suivantes : innovation technologique, croissance de la productivité, revenus supérieurs à la moyenne, durabilité environnementale et intensité des exportations.
- Mettra en valeur les ressources énergétiques à un rythme plus lent et plus réfléchi. Pour y parvenir, les taux d'impôt sur le revenu des produits pétroliers seront relevés à leur taux antérieur de 28 %, qui prévalait avant la série de réductions de l'impôt des sociétés qui a commencé en 2001.
- Ciblera un taux de change Canada-États-Unis de 80 cents ou moins.
- Mettra immédiatement fin aux négociations d'ALE avec la Corée, l'UE et la Colombie. En lieu d'autres accords de libre-échange l'ABGF cherchera à mener un genre différent de

négociations commerciales avec des partenaires clés pour trouver des mesures qui 1) garantiront un commerce bilatéral équilibré; 2) reconnaissent la nécessité et la légitimité des politiques gouvernementales pour favoriser le développement sectoriel et la diversité économique; 3) imposent des coûts d'ajustement égaux résultant des déséquilibres commerciaux à toutes les parties.

- Établira une Banque canadienne de développement pour assurer le financement des ambitieux programmes de développement préparés par les Conseils du développement sectoriel.
- Soutiendra à la production durable, à la fabrication à partir de la biomasse et au perfectionnement des compétences écologiques.
- Améliorera le Programme d'emploi d'été pour les jeunes. Nous devons nous assurer que les jeunes ne passent pas leurs premières années au sein de la population active à attendre au sous-sol chez leurs parents que le marché du travail reprenne.

Services publics et privatisation

Lorsque les services et l'infrastructure appartiennent à l'État et sont exploités par lui, ils sont plus efficaces, moins coûteux, de meilleure qualité et plus responsables que lorsqu'ils sont privatisés. Les services publics réduisent l'inégalité, favorisent la stabilité et la sécurité économique, sociale et environnementale.

L'ABGF prendra les mesures suivantes:

- Transformera PPP Canada, la société d'État créée pour promouvoir les PPP dans les secteurs municipaux, provinciaux et fédéraux en un bureau des biens publics.
- Établira un processus d'examen de programme transparent qui permettra la mise en œuvre de façon à réduire la pauvreté, créer de bons emplois verts, de la formation et de l'infrastructure et soutenir des règlements applicables qui protègent les gens
- Soutient un solide régime réglementaire de surveillance et d'application.



410-75 rue Albert, Ottawa, ON K1P 5E7
TÉLÉPHONE 613-563-1341 TÉLÉC 613-233-1458
COURRIEL ccpa@policyalternatives.ca
www.policyalternatives.ca

Vous pouvez télécharger ce rapport gratuitement à partir du site Web du CCPA dont l'adresse est www.policyalternatives.ca. Il est possible d'en commander des exemplaires imprimés, au prix de 10 \$, en communiquant avec le bureau national.